

Règlement numéro 209

Règlement décrétant un emprunt de 225 000 \$ et une dépense de 225 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de machineries municipales.

ATTENDU QUE madame la conseillère Chantale Hamelin a fait la présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2018;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Chantale Hamelin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 209 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à effectuer l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics dont le montant est estimé à 175 000 \$, voir « Annexe A » ci-jointe.

Le conseil est autorisé à effectuer l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service des incendies dont le montant est estimé à 35 000 \$, voir « Annexe B » ci-jointe.

Le conseil est autorisé à effectuer l'acquisition d'un véhicule pour les services d'administration, de loisirs et d'urbanisme dont le montant est estimé à 15 000 \$, voir « Annexe C » ci-jointe.

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 225 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 225 000 \$ sur une période de 7 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

maire

greffière

Présentation du projet règlement :

12 février 2018

Avis de motion donné le :

12 février 2018

Règlement adopté le :

12 mars 2018

Entrée en vigueur le :

24 août 2018

ANNEXE « A »

Ville de Portneuf
Fiche projet :TP-20
Plan triennal des immobilisations 2018-2019-2020

Identification : administration	Coûts	Ventilation des coûts pour chacune des années du plan triennal
Unité adm. : Travaux Publics Programme : Projet : Achat d'une nouvelle Rétrocaveuse Codification :	Description et ventilation des coûts : Remplacement de notre vieille JCB : 175 000,00\$ Subvention (nom du programme et montant de la subvention potentielle) : Aucune	2018 : ± 175 000,00\$ 2019 : 2020 :
Détails et justifications : Remplacement de notre vieille rétrocaveuse âgé d'environ 14 ans. Notre demande consiste à l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse afin d'avoir un appareil fiable et sans entretien pour les prochaines années. Avant d'investir des sommes importantes pour la réparation et l'entretien de notre rétrocaveuse nous croyons qu'il serait sage d'investir dans une nouvelle pépinière. Voici un bref résumé des dépenses à venir afin de redonner vigueur de cet équipement de travail : Mise à niveau du système hydraulique (perte de puissance); Remplacement des supports du moteur; Refaire toutes les attaches et dispositifs pour éliminer le swing (balançage) de la pelle, du godet arrière et essieu avant à machiner. Mise à niveau des électro-valves. Équipement municipal le plus utilisé 12 mois / année.		Responsable du projet : Denis Dion, directeur des Travaux publics Échéancier et date de réalisation des travaux : 2018

Modes de financement (ventiler les coûts du projet selon les sources ci-après mentionnées)

Cette section est réservée au trésorier. Il s'agit de préciser les modes de financement par projet à savoir :

1- Emprunt à long terme : X 2- Fonds des paires : 3- Recettes courantes :
 3- Fonds de roulement : 4- Promoteurs : 5- Subventions :

N.B. Le financement d'un projet peut dans certains cas, provenir de sources différentes. Il s'agira alors d'en faire la ventilation.

Signature du responsable du projet : _____

Approbation du Directeur général : _____

ANNEXE « B »

Ville de Portneuf
Fiche projet :
Plan triennal des immobilisations 2018-2019-2020

Identification : administration	Coûts	Ventilation des coûts pour chacune des années du plan triennal
Unité adm. : Incendie Programme : Projet : Achat d'un véhicule pour les besoins du Service Incendie et du CFIP. Codification :	Description et ventilation des coûts :	2018 : 35 000\$
Détails et justifications : Ce véhicule utilitaire dédié au service Incendie permettra de rencontrer les besoins en déplacement des employés du Service Incendie et du CFIP, en plus de contribuer à réduire à moyen terme les frais de déplacements et de contribuer à la visibilité/sécurité des employés en déplacement sur le territoire ou lors d'interventions sur le territoire de municipalités voisines (entraide).		Responsable du projet : Mathieu Gingras Échéancier et date de réalisation des travaux : 2018

Modes de financement (ventiler les coûts du projet selon les sources ci-après mentionnées)

Cette section est réservée au trésorier. Il s'agit de préciser les modes de financement par projet à savoir :

1- Emprunt à long terme : 2- Fonds des parcs : _____ 3- Recettes courantes : _____
 3- Fonds de roulement : _____ 4- Promoteurs : _____ 5- Subventions : _____

N.B. Le financement d'un projet peut dans certains cas, provenir de sources différentes. Il s'agira alors d'en faire la ventilation.

Signature du responsable du projet : _____

Approbation du Directeur général : _____

ANNEXE « C »

**Ville de Portneuf
Fiche projet :
Plan triennal des immobilisations 2018-2019-2020**

Identification : administration	Coûts	Ventilation des coûts pour chacune des années du plan triennal
Unité adm. : Admin, loisirs Programme : Projet : Achat d'un véhicule pour les besoins du service de l'urbanisme, de l'administration et des loisirs Codification :	Description et ventilation des coûts :	2018 : 15 000\$
Détails et justifications : Ce véhicule aux couleurs de la Ville permettra de rencontrer les besoins en déplacement des employés de plusieurs services, en plus de contribuer à réduire à moyen terme les frais de déplacements et de contribuer à la visibilité des employés en déplacement sur le territoire.		Responsable du projet : Mathieu Gingras Échéancier et date de réalisation des travaux : 2018

Modes de financement (ventiler les coûts du projet selon les sources ci-après mentionnées)

Cette section est réservée au trésorier. Il s'agit de préciser les modes de financement par projet à savoir :

- 1- Emprunt à long terme : 2- Fonds des parcs : _____ 3- Recettes courantes : _____
 3- Fonds de roulement : _____ 4- Promoteurs : _____ 5- Subventions : _____

N.B. Le financement d'un projet peut dans certains cas, provenir de sources différentes. Il s'agira alors d'en faire la ventilation.

Signature du responsable du projet : _____

Approbation du Directeur général : _____